





## Autonomie et protection de la personne vulnérable en matière de santé

Au croisement du droit, de l'éthique, de la médecine et du management

**Colloque**Mardi 4 octobre 2022

Université Lyon 3 - Amphithéâtre Huvelin

15 quai Claude Bernard 69007 Lyon

En partenariat avec



9h: Mots d'accueil

## Session 1 : la vulnérabilité et l'autonomie : principes et situations particulières

Modératrice : Marie-France CALLU, Maîtresse de conférences HDR honoraire, Université Jean Moulin Lyon 3

9h15 : « La vulnérabilité en droit », Hugues FULCHIRON, Professeur de droit, Université Jean Moulin Lyon 3—Conseiller SE à la Cour de cassation

9h30 : « Autonomie et vulnérabilité en matière de santé : une dialectique nécessaire ? », Jean-Philippe PIERRON, Professeur de philosophie, Université de Bourgogne—Directeur scientifique de la Chaire Valeurs du soin

9h45 : « La parole de la personne vulnérable : consentement ou assentiment ? », François VIALLA, Professeur de droit, Université de Montpellier

10h : « Le consentement, le contrat et la confiance », Marion GIRER, Maîtresse de conférences HDR en droit, Université Jean Moulin Lyon 3

10h15-10h45 : échanges avec la salle

10h45-11h : pause

11h : « Le consentement aux soins des majeurs protégés », Juliette DUGNE, Maîtresse de conférences en droit, Université de Haute-Alsace

11h15 : « La vulnérabilité accrue de la personne endeuillée en période de crise sanitaire », Guillaume ROUSSET, Maître de conférences HDR en droit, Université Jean Moulin Lyon 3

11h30 : « Quel contrôle de la contrainte en psychiatrie ? », Paul VÉRON, Maître de conférences en droit, Université de Nantes

11h45 : « *Vulnérabilité, maltraitance et emprise* », **Éric MARTINENT,** Maître de conférences associé en droit, Université Jean Moulin Lyon 3

12h-12h30 : échanges avec la salle

12h30-14h: déjeuner libre

## Session 2 : la vulnérabilité et l'autonomie : ouvertures disciplinaires et de droit comparé

Modérateur : Hervé CAZENEUVE, Ingénieur de recherche, Université Jean Moulin Lyon 3

14h : « La vulnérabilité du patient face à sa responsabilisation économique », Anne BUTTARD, Maîtresse de conférences en sciences économiques, Université de Bourgogne

14h15 : « Vulnérabilités et structures de santé : pour un management par les valeurs », **Didier VINOT**, Professeur des Universités en sciences de gestion, Université Jean Moulin Lyon 3 - Directeur scientifique de la Chaire Valeurs du soin

14h30 : « La protection des personnes vulnérables en psychiatrie : droit versus médecine, écueils et enjeux pour la prise en charge des patients », Lucile VERAN, Maîtresse de conférences en sciences de gestion, Université Jean Moulin Lyon 3, et Benjamin DAUTUN, Psychiatre

14h45 : « De la vulnérabilité à l'autonomie de la personne en fin de vie : démarche clinique et éthique », Pascale VASSAL, Chef du service de soins palliatifs au CHU de Saint Etienne, Directrice adjointe Espace de réflexion éthique Auvergne Rhône-Alpes

15h-15h30: échanges avec la salle

15h30-15h45 : pause

15h45 : « Maladies mentales, personnes âgées et protection aux Etats-Unis », Alfonso LOPEZ DE LA OSA ESCRIBANO, Professeur de Droit, Université Nebrija, Madrid

16h : « L'accompagnement en santé mentale en droit espagnol », Cristina GUILARTE MARTIN-CALERO, Professeure de droit, Université de Valladolid

16h15 : « Le majeur inapte et la réforme québécoise des régimes de protection : une meilleure conciliation entre sa représentation juridique et le respect de son autonomie ? », Christelle LANDHEER-CIESLAK, Professeure de droit, Université de Laval

16h30 : « Soins et services d'hébergement aux aînés en temps de pandémie : crise sanitaire, crise de gouvernance », Anne-Marie SAVARD, Professeure de droit, Université Laval

16h45-17h15 : échanges avec la salle

a santé est au cœur des préoccupations de nos sociétés contemporaines. Afin de garantir le respect et la promotion des droits des usagers, il est indispensable de réfléchir à de nouvelles formes de prise en charge pour permettre un accompagnement personnalisé et continu des personnes vulnérables. Cette réflexion doit être appliquée aux personnes malades, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes en fin de vie ou encore aux mineurs, dans la mesure où la vulnérabilité peut être analysée de manière globale, quelles qu'en soient les causes. L'objectif principal de ce colloque est de rechercher un point d'équilibre entre le respect de l'autonomie de l'individu d'une part, et la nécessaire protection de celui-ci en raison de sa vulnérabilité d'autre part.

Une approche pluridisciplinaire entre droit, éthique, philosophie, management, économie et médecine permettra de croiser les regards et de rappeler que la personne vulnérable est un sujet de droit à part entière, qui doit être placé au centre de la prise en charge.

## Cette manifestation aura lieu en présentiel

inscription gratuite mais obligatoire: <a href="https://miniurl.be/r-45rd">https://miniurl.be/r-45rd</a>

